

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

MAIRIE D'ALLEMANS

24600 RIBERAC

05.53.90.91.36

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en
exercice : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 26 août à 20 H 30,
le Conseil Municipal de la commune d'Allemans, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. TRICOIRE
Allain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2016.

PRESENTS : M. TRICOIRE Allain - DUBOIS Claude - BOUYER Joël
MOULINIER Jean - CRUCHET Christina - CHAUMETTE Moïsette -
BERNARD Michel - OLLIVIER Gérard - GILLAIZEAU Fabrice SAGOT
Eliette - DAURIE Lilian -

ABSENTS : DESCAMPS Jean Noël (Mandataire A. TRICOIRE) -- FAGE
Philippe (Mandataire C. DUBOIS) - COUBRAN Florence.

Monsieur Lilian DAURIE a été élu secrétaire.

DELIB. N° 2016 - 08 - 33

OBJET : Augmentation du prix des repas servis à la Cantine Scolaire d'Allemans .

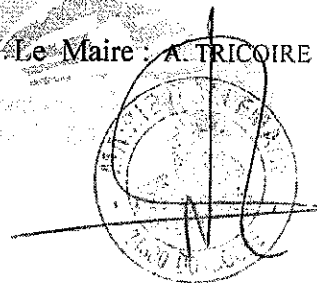
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'harmonisation du prix des repas servis dans les trois restaurants scolaires du regroupement pédagogique de la Sauvanie, en accord avec Messieurs les Maires des communes de Bertric-Burée et de St Paul de Lizonne, il y aurait lieu de revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer le prix des repas à compter du 1^{er} Septembre 2016 tel que ci-dessous:
 - Pour les familles scolarisant 1 et 2 enfants : 2.35 € au lieu de 2.30 €
 - Pour les familles scolarisant 3 enfants et plus : 1.70 € au lieu de 1.65 €
 - Pour les professeurs des écoles et autres intervenants, le prix passe à 5.30 €.
- Les forfaits mensuels passent à 33 € ou 24 € par enfant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : A. TRICOIRE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le
Et de la publication, le
le Maire,

AR PREFECTURE

024-2124 00071-2016 0826-2016_08_33-DE
Regu le 01/09/2016